

Préambule

Pour débiter la soirée d'échanges, Valérie MATHIAS HUSSON de l'Agence d'Urbanisme de Dunkerque (AGUR) propose aux participants une visite commentée de l'exposition dédiée au PLUi HD.

Elle explique que le PLUi HD est un Plan Local d'Urbanisme intercommunal comportant un volet dédié à l'Habitat et un autre dédié aux Déplacements, ce qui constitue une nouveauté pour la CUD. De plus, deux axes transversaux nourrissent toutes les réflexions en cours, à savoir la santé et le plan air climat énergie territorial.

Afin de construire ensemble le devenir du territoire, les élus ont souhaité qu'une large concertation s'organise à l'occasion de l'élaboration du document d'urbanisme. Car, au-delà du document technique, les habitants sont concernés en premier lieu. En effet, le PLUi HD traite de l'aménagement des espaces publics, de la nature en ville, de l'environnement et des risques, de la mobilité, de l'économie, de l'habitat.

Cette démarche invite donc les habitants à faire part de leurs idées, de leurs remarques pour améliorer leur vie quotidienne, grâce à leur expertise d'usage.

L'état des lieux du territoire qui est présenté aborde toutes les thématiques centrales que sont la démographie et l'habitat, le développement économique, industriel portuaire et agricole, les paysages, le patrimoine et la culture, l'environnement, la mobilité, l'accessibilité et les déplacements et la santé et le cadre de vie. Cette exposition informe les visiteurs en s'appuyant sur des chiffres, des illustrations, des études ; elle est consultable et téléchargeable à l'adresse suivante :

https://www.dk-pluihdidees.fr/fileadmin/user_upload/Panneaux_expo_PLUIHD.pdf

Toutes ces informations appellent les visiteurs à débiter des différents sujets abordés dans l'exposition.

Introduction

Frédéric BUSSELEZ, animateur.

Sony CLINQUART, Maire de Grand-Fort-Philippe.

Catherine VERLYNDE, vice-Présidente à l'habitat (CUD), Maire de Bray-Dunes.

Monique BONIN, vice-Présidente à la politique territoriale de santé (CUD).

Sony CLINQUART salue et remercie de leur présence les participants et les différents intervenants. Il se félicite de la tenue d'une concertation publique dédiée au PLUi HD, preuve de l'attachement des élus à la démocratie participative. Frédéric BUSSELEZ explique que le PLUi HD concerne de nombreux aspects de la vie quotidienne des habitants du territoire, tels que l'habitat, les paysages, la santé.

Catherine VERLYNDE, porteuse du volet habitat du PLUi HD, revient sur le côté participatif de la démarche. Les élus tiennent à recueillir les avis et propositions de chacun, afin d'arriver à un dispositif répondant aux attentes des citoyens. Elle invite les participants à entrer dans le débat et à poser toute question qui leur semblera utile.

S'agissant de la santé, Monique BONIN indique que le cadre de vie et l'environnement socioéconomique ont une incidence forte sur l'état de santé d'une population. Les élus du territoire peuvent donc prendre des décisions qui contribueront directement ou indirectement à la bonne santé des habitants. Elle se félicite que ces sujets soient traités dans le PLUi HD et ajoute que ce processus rentre tout à fait dans les compétences de la CUD

Mario CANDEL-ESCOBAR s'enquiert d'une éventuelle collaboration entre les services de la CUD et le député Paul CHRISTOPHE, qui travaille actuellement sur les effets des rejets industriels sur les produits du terroir. Monique BONIN reconnaît l'importance de la question de l'alimentation. Elle explique que les élus de la CUD travaillent à l'élaboration d'une politique agricole et alimentaire pour le territoire. L'objectif est de permettre aux habitants d'avoir accès à des produits locaux de qualité, en facilitant l'installation d'une filière bio sur des terrains agricoles détenus par la CUD. Monique BONIN se déclare intéressée par les travaux du député CHRISTOPHE, ces derniers pouvant nourrir le travail des élus. Anne-Marie CHEVALIER, quant à elle, craint que l'installation d'une filière bio soit compromise par les différents rejets du secteur industriel, très présent sur le territoire. D'autre part, elle juge que le prix des produits labellisés bio est souvent excessif, au regard de ceux de la filière agricole classique.

Mathieu CANDAS souligne le caractère enclavé de Grand-Fort-Philippe. Il interroge Sony CLINQUART sur la manière dont il considère les multiples aspects du PLUi HD. Ce dernier indique que pour lutter contre cet enclavement, la CUD a créé plusieurs liaisons douces entre Grand-Fort-Philippe et les autres secteurs du territoire. Ces liaisons sont une chance pour la commune, dans la mesure où elles se traduisent par des aménagements qui transforment la ville. Enfin, le projet communautaire « DK'Plus de mobilité » va transformer l'agglomération et révolutionner les habitudes des habitants en matière de déplacement.

En matière de liaisons douces, Catherine VERLYNDE se félicite de l'arrivée prochaine de la véloroute voie verte à Bray-Dunes. Elle précise qu'une de ses sections traversera une zone naturelle dunaire et mènera ses usagers jusqu'en Belgique. Elle souligne ensuite les similitudes entre Bray-Dunes et Grand-Fort-Philippe, notamment en matière de patrimoine historique.

Frédéric BUSSELEZ invite les participants à s'exprimer à propos de leurs habitudes de déplacement. Pour Elisabeth BOUTEILLE, il est beaucoup plus simple d'utiliser sa voiture pour ses trajets quotidiens, même s'il n'est pas toujours facile de se déplacer en ville. A ce stade du débat, Frédéric BUSSELEZ présente les résultats d'un rapide sondage effectué auprès des participants lors de leur arrivée dans la salle. Ce sondage s'attachait à connaître le type d'habitat occupé par les personnes présentes. Il en ressort que 50 % des personnes interrogées vivent dans un habitat individuel mitoyen, tandis que 42 % des sondés vivent dans un habitat individuel pavillonnaire. La grande majorité des personnes interrogées déclarent se sentir bien chez elles et ne pas avoir pour projet de déménager. Frédéric BUSSELEZ constate donc un attachement des sondés à leur cadre de vie.

Valérie MATHIAS HUSSON souligne l'importance de travailler sur un parcours résidentiel, c'est-à-dire sur des logements qui répondent à des besoins liés à l'âge des occupants. En effet, les besoins en termes de logement diffèrent selon l'âge. Le PLUi HD devra donc répondre aux besoins des habitants, à chaque stade de la vie. Pour Valérie MATHIAS HUSSON, ceci passe nécessairement par une diversification du parc de logements. Elle passe ensuite en revue les différentes formes d'habitats, telles que l'habitat individuel, l'habitat collectif et l'habitat intermédiaire. Valérie MATHIAS HUSSON insiste sur le fait que les constructions se font désormais sur un espace de plus en plus contraint.

En termes de densité, c'est-à-dire le nombre de logements à l'hectare, Valérie MATHIAS HUSSON suggère une mixité des types d'habitats. Une densité moyenne de 40 à 50 logements à l'hectare doit permettre de mixer habitat collectif

et individuel, tout en limitant la consommation d'espace. Pour Valérie MATHIAS HUSSON, il s'agit également de mieux utiliser l'espace public. Elle estime qu'il faut expliquer aux aménageurs, aux élus et aux habitants que l'on peut utiliser moins de foncier, grâce à un aménagement intelligent. La question de l'aménagement du cadre de vie est également primordiale. En effet, un espace végétalisé et bien agencé permet une amélioration du cadre de vie et un embellissement de la ville. Pour Valérie MATHIAS HUSSON, le PLUi HD va permettre à la population d'être en prise directe avec ces sujets d'aménagement.

Mario CANDEL-ESCOBAR rejoint Valérie MATHIAS HUSSON sur le fait qu'une plus grande diversité en matière de formes urbaines est bénéfique. Sony CLINQUART précise que le périmètre communautaire perd en moyenne mille habitants par an. Il estime qu'une inversion de cette tendance passera nécessairement par une offre adaptée en matière de logement. Il demande à chacun d'en être conscient.

Présentation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable

Delphine CAPET, cheffe de service urbanisme environnement (CUD).

Delphine CAPET explique que le PADD est issu de la réflexion des élus du territoire, ces derniers ayant défini des orientations en matière de développement durable pour les dix années à venir. Elle ajoute que le PLUi HD s'inscrit dans la hiérarchie des normes, c'est-à-dire qu'il doit être compatible avec lois et règlements qui lui sont supérieurs. Delphine CAPET indique que les élus devront désormais respecter une enveloppe de consommation foncière à l'échelle de l'agglomération, de l'ordre de 250 hectares par an environ.

Trois grandes orientations ont été définies par les élus pour le développement du territoire. Tout d'abord, il s'agit de promouvoir une agglomération attractive où il fait bon vivre. Les élus souhaitent un urbanisme bénéfique pour la santé, ce qui passe par l'amélioration du bien-être des habitants de l'agglomération. Pour les élus, il s'agit de poursuivre le verdissement de l'agglomération et d'être attentifs aux paysages. En outre, il faut développer une mobilité proche des lieux de vie, qui favorise les modes de déplacement alternatifs et doux. Enfin, les élus souhaitent faciliter l'accès aux soins par un meilleur maillage des équipements médicaux. La question du patrimoine fait également consensus, dans la mesure où les élus désirent unanimement préserver et valoriser les potentiels du territoire. A cet effet, l'opération « Grand Site de France », portée par la CUD, sera un moteur pour le développement touristique de l'opération.

Pour les élus, l'eau est une composante essentielle du territoire. C'est un atout en termes de paysage, mais également un risque pour les habitants, qu'elle vienne des terres ou de la mer. Il faut donc acculturer la population à la gestion des risques, pour qu'elle apprenne à vivre avec. Les élus estiment également qu'il faut réfléchir à de nouvelles façons de bâtir dans les zones concernées par ces risques. On retrouve la thématique de l'eau dans la « trame verte et bleue » du territoire, qui doit se développer à travers la création de chemins doux, mais aussi le long des voies d'eau. Concernant la question de l'attractivité, les élus s'accordent sur la nécessité de renforcer le boisement sur l'agglomération. Des espaces naturels seront installés dans les villes. Ils deviendront de véritables zones de respiration urbaine.

La seconde orientation concerne les questions liées à l'habitat. Ce thème s'intéresse particulièrement à la consommation foncière et à la mixité sociale. Les élus s'accordent sur le fait que ces questions doivent faire l'objet d'une répartition concertée entre les communes de l'agglomération. En termes de renouvellement urbain, la règle

des 1/3 de construction de logements en extension urbaine et 2/3 en renouvellement urbain est maintenue. Les élus s'accordent sur le fait que l'offre de logements doit être innovante et modulable, afin qu'elle s'adapte aux nouvelles habitudes de vie. Les élus souhaitent une densité du logement différente selon les secteurs de l'agglomération, afin de favoriser les parcours résidentiels à l'échelle de l'agglomération.

La troisième et dernière orientation consiste à innover pour l'emploi dans un territoire en transition économique. Les élus reconnaissent la nécessité de diversifier l'économie du territoire, cette dernière étant trop dépendante du secteur industriel. Pour ce faire, une réflexion est menée vis-à-vis :

- des entreprises innovantes, en facilitant leur implantation sur le territoire ;
- des filières d'avenir, notamment en s'appuyant sur le pôle universitaire de Dunkerque pour proposer des formations en lien avec l'économie locale ;
- du développement touristique de l'agglomération, avec pour objectif une montée progressive en gamme de l'hôtellerie ;
- de la préservation des terrains agricoles, notamment avec le développement des circuits courts et d'une filière bio.

Enfin, s'agissant de la question du commerce, les élus souhaitent conforter les pôles commerciaux existants, pour préserver les centres-villes et le commerce de proximité. A cet effet, Delphine CAPET précise que le PADD ne prévoit pas de création de nouveaux pôles commerciaux à l'échelle de l'agglomération.

Questions/Réponses – deuxième séquence

S'agissant de la future véloroute voie verte, Mario CANDEL-ESCOBAR s'enquiert de la date de démarrage des travaux de la liaison Grand-Fort-Philippe/Bray-Dunes. Catherine VERLYNDE lui indique que des questions restent en suspens concernant un tronçon de cette liaison et que, pour le moment, aucune date n'est avancée pour la mise en service de la liaison complète.

Anne-Marie CHEVALIER regrette la disparition progressive des commerces et des services publics à Grand-Fort-Philippe. Dans le même ordre d'idée, elle déplore l'abandon des transports dédiés aux seniors. Enfin, elle constate une forte augmentation de la taxe foncière.

Sony CLINQUART rappelle qu'un maire n'a pas le pouvoir de maintenir ouverts des commerces ou des services publics. Par contre, il a la conviction que le développement de l'attractivité de la commune aidera au maintien des commerces et des écoles. Enfin, il précise que la suppression des transports dédiés aux seniors émane d'une décision communautaire et découle d'une question d'ordre économique.

Conclusion

Sony CLINQUART, Maire de Grand-Fort-Philippe.

Sony CLINQUART remercie les participants et lève la séance.